



Consommation d'alcool dans un cercle privé

Par **leo**, le **04/10/2010** à **05:41**

Bonjour,

Je fais partie d'une association d'étudiants et je souhaiterais organiser une soirée avec les membres de l'association dans un local privé qui nous appartient.

Je voudrais savoir comment cela se passe au niveau de l'alcool, particulièrement au sujet des alcools fort (jusqu'à 4^{ème} catégorie).

A t-on le droit de consommer ces alcools dans le cercle privé de l'association sachant que l'alcool n'est pas vendu aux membres il est offert par l'association.

Cordialement.
leo

Par **Tisuisse**, le **04/10/2010** à **06:23**

Bonjour,

Ce problème a été plusieurs fois débattu dans ce forum. Merci de faire des recherches.